

# GROUPE DE TRAVAIL

## Evaluation des Personnels

Jeudi 19 novembre 2015

### Situation actuelle :

- Dispositif d'évaluation des personnels sur le schéma traditionnel d'inspection (visite, entretien,...).
- Charte d'inspection de 2010 avec protocole « d'évaluation d'équipe » devenu « accompagnement d'équipe d'école ».
- L'accompagnement d'équipe d'école n'a pas de conséquence sur l'évaluation individuelle.
- Peu d'implication des personnels dans le processus d'évaluation.
- Environ 600 inspections/an.
- Ecart moyen entre deux inspections : 4ans 6mois.
- Retard de plus de 5 ans : dans 1 ou 2 circonscriptions seulement. D'où des mesures particulières : autre IEN vient en renfort sur des inspections.
- 5 contestations seulement de note en 2 ans selon l'IENA.
- Les représentants des personnels font remarquer que de nombreux collègues n'osent pas faire remonter leurs interrogations concernant leur note... D'où ce chiffre très faible de contestations.

### Incidence de la notation sur une carrière :

- Durée de carrière d'un titulaire réalisée totalemment au grand choix : **20 ans**.
- Durée de carrière d'un titulaire réalisée totalemment au mi-choix : **24 ans**.
- Durée de carrière d'un titulaire réalisée totalemment à l'ancienneté : **28 ans**.
  
- Depuis ces derniers mois, les écarts dans la grille de note diminuent dans chaque échelon. Souvent les écarts étaient beaucoup plus favorables (au-dessus de la note référence) que défavorables aux personnels.
- Problème pour les personnes qui sont à 0,25 de la note maximale de l'échelon. Lors de l'inspection, elles peuvent bénéficier d'un excellent rapport mais leur note n'augmente que de 0,25 seulement. Ces situations sont souvent à l'origine des contestations de rapports d'inspection.
- Présente lors de ce groupe de travail, la personne responsable des Ressources Humaines pour l'Académie de Lyon justifie la modification des notes par l'IENA en indiquant qu'il y a un besoin nécessaire de coordonner les notes sur une échelle, déconnectées des avis des IEN.
  
- Le SE-Unsa souligne que le dispositif inspection/notation est mal vécu par les personnels qui le considèrent comme infantilisant, insatisfaisant et générateur d'injustices. De plus, le SE-Unsa aborde le problème de notes encadrées dans la Loire et de la grille départementale.
- L'IENA indique qu'à son échelon, le principe de la note ne peut pas être touché. Ce sont des protocoles nationaux.
- Le SE-Unsa souligne que le document préparatoire actuel n'a pas un aspect assez formatif et reste trop dans le constat. Il faudrait veiller à le faire évoluer. Pour les IEN présents, le document préparatoire devrait être pédagogique mais il n'est souvent qu'un recueil de constats.
  
- L'IENA indique qu'actuellement, l'inspection regroupe quatre buts :

- La connaissance des pratiques des enseignants
- Les degrés d'acquis des élèves
- La formation/conseil individuel
- L'évaluation des personnels.

Si les deux premiers buts sont très peu présents actuellement sur ces moments d'inspection, les deux derniers sont trop dominants et les personnels ne sont pas assez impliqués.

## PROPOSITIONS DE L'IENA (à rediscuter en janvier 2016)

- **Séparer les quatre enjeux** et stabiliser les divers protocoles pour **éviter les confusions**.
- **Favoriser l'implication des personnels** dans leur processus d'évaluation.
- **Développer la transparence** dans l'offre d'évaluation.

### MISE EN PLACE :

- **Un protocole de collecte des acquis des élèves.**
- **Un protocole de collecte des pratiques.**
- **Un dispositif d'évaluation des personnels.**

*Ces temps ne sont pas forcément liés à une venue en classe de l'IEN.*

## DISPOSITIF D'EVALUATION DES PERSONNELS (entrant dans le cursus d'évaluation)

- **Parcours « d'évaluation »** (et non plus « d'inspection »), qui commence par une visite en classe.
- **Processus d'avancement automatique.**
- Implication forte de l'agent dans le **choix des modalités d'évaluation** après l'étape de la visite en classe.

### 4 modalités possibles, au choix des personnels

**N°1 : Visite en classe + entretien** (comme actuellement).

Un document préparatoire - une observation des séances - analyse des outils du maître - analyse des cahiers des élèves - un entretien d'analyse de la pratique

**N°2 : Observation d'une situation professionnelle** (proposée par le PE) + entretien.

*Exemples : séances de remédiation en mathématiques, animation d'un conseil d'école par un directeur,...*

**N°3 : Contrat individuel d'évaluation** (construction d'outils particuliers).

*Exemples : mon classeur de français, ma construction de méthode de lecture CP,...*

Modalité utile pour les PE en temps partiels, qui n'ont pas une classe à eux.

Possible hors-contexte d'enseignement.

Une rencontre préalable - un rapport d'activité - un compte-rendu d'actions particulières - production demandée - entretien d'analyse de production

**N°4 : Contrat collectif d'évaluation** (évaluer le travail en équipe).

*Exemples : Projet mené par tous les collègues de cycle 2, même projet mené par des collègues d'écoles différentes,...*

Même note attribuée à tous les collègues ayant choisi ce contrat collectif.

Modalités n°3 & 4 s'effectueront hors-temps en présence des élèves.

#### 4 augmentations annuelles possibles de note :

**Vitesse 1 : +0,1 point/an    Vitesse 2 : +0,2 points/an**

**Vitesse 3 : +0,3 points/an    Vitesse 4 : +0,4 points/an**

Evaluation tous les 4/5 ans. Mais comme aucun logiciel ne peut faire évoluer les notes chaque année, la note sera attribuée tout de suite (5x0,1 ; 5x0,2 ; ...).

**La grille de notation en référence aux échelons disparaît.**

Expérimentation à partir de janvier 2016 sur certaines circonscriptions.

Ensuite, généralisée à partir d'avril 2016.

Objectif de le mettre vraiment en route à la rentrée 2016.

**Evaluation des T2 :** Observation en classe systématique (modalité n°1). Protocole ordinaire. Un regard particulier des IEN sera porté sur les collègues T2 remplaçants. Seuls les outils propres au collègue seront pris en compte. Les T2 sont évalués sur des remplacements de longue durée, avec la prise en compte des profils de postes.

Si cette évaluation se passe mal, obligation de garder ce dispositif d'évaluation n°1 lors de la prochaine inspection.

**Le SE-Unsa s'interroge sur la mise en place prévue pour les PE déjà en poste depuis plusieurs années. Comment seront-ils intégrés à ce nouveau dispositif ? Devront-ils commencer obligatoirement par la modalité n°1 (visite en classe) ?**

*Ces questions seront retravaillées au cours des prochains groupes de travail.*

## **PROTOCOLE DE COLLECTE DES ACQUIS DES ELEVES**

- Respect des choix des outils d'évaluation par les équipes.
- Mise à disposition d'outils d'évaluation.
- Référentiel de compétences élèves servant à l'élaboration des projets d'école et à l'accompagnement des équipes.
- **Pas de lien avec l'évaluation des personnels.**

#### Modalités :

- ✕ Envoi d'un référentiel et collecte.
- ✕ Annonce en septembre de collectes de données effectuées en décembre.
- ✕ Collecte par les circonscriptions.

## **PROTOCOLE DE COLLECTE DES PRATIQUES**

*(à la demande des IEN, sous commande de l'IA)*

- Respect des choix pédagogiques.
- Questionnement pour mieux comprendre les choix faits par l'enseignant d'une discipline ou autres objets d'observation.
- Pas de lien avec l'évaluation des personnels.

Modalités :

✕ Visite d'observation par les IEN.

✕ L'objectif est de déterminer les besoins en formation continue au niveau départemental. Besoin d'une vue de l'état des pratiques en cours. Pas de regard sur le PE.

Le SNUipp demande si l'accord des collègues est nécessaire. L'IENA indique que c'est à préciser.

**Prochain groupe de travail sur ce thème : Début Janvier 2016.**